PROPOSITION DE RÉSOLUTION

tendant à la création d'une commission d'enquête relative à la participation de fonds français au financement de DAESCH.

présentée par Monsieur Jean-Frédéric POISSON

député

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs mois, DAESCH, organisation terroriste, sème la terreur au Proche et Moyen-Orient. Souhaitant rétablir un califat islamique, DAESCH persécute, tue, martyrise les populations qui refusent de se convertir à l'Islam.

Parmi elles, les chrétiens d'Orient sont une cible prioritaire des violences. Communauté placée sous la protection de la France depuis le 20 mai 1250 et l'acte de protection du roi Saint Louis, les chrétiens d'Orient entretiennent une relation particulière avec notre nation. Descendants directs des premiers chrétiens, ils vivent sur ce territoire depuis 2000 ans. A travers les siècles, l'Islam s'est répandu, devenant à certains endroits majoritaire. Le dialogue entre musulmans et chrétiens a toujours existé sur place. Il compte parmi les espaces de connaissance interreligieuse les plus développés au monde. Par sa présence continue auprès des communautés chrétiennes, notre pays a pu appréhender au mieux l'Islam et la connaissance du monde oriental. Aujourd'hui, ces populations sont menacées d'extermination par DAESCH, alors même que depuis plusieurs années, la diplomatie française semble s'être détournée des chrétiens d'Orient en oubliant la responsabilité historique de notre pays.

Au nom de nos principes autant qu'au nom de notre histoire, la France, pays des droits de l'Homme, ne peut rester silencieuse ni inactive face à ce génocide, eu égard aux responsabilités particulières. Et même, les liens étroits qui nous unissent aux chrétiens d'Orient appellent de notre part la plus grande vigilance. A ce titre, nous devons veiller à ce qu'aucun euro français ne contribue directement comme indirectement au financement de DAESCH. Pas une goutte de sang d'un chrétien d'Orient ne doit couler à causer de la France et à cause de son silence complice. Il en va de la responsabilité de notre peuple de demeurer aux côtés des minorités persécutées.

Or, le 15 septembre 2014, lors de la conférence sur la Paix et la Sécurité en Irak, réunie au Quai d'Orsay, le Président de la République, Monsieur François HOLLANDE, affirmait : « Il n'y a pas de temps à perdre face à la menace des djihadistes de Daesch qui a pris le contrôle de larges secteurs de territoires irakiens et syriens, multipliant les exactions ».

Il est de notoriété publique que DAESCH a pu constituer ces derniers temps un capital important grâce au pétrole.

Et récemment, Madame Jana HYBASKOVA, ambassadrice de l'Union Européenne en Irak, a déclaré devant les députés de la commission des affaires étrangères du Parlement Européen : « Malheureusement, des Etats membres de l'Union Européenne achètent ce pétrole ». « Je ne peux pas partager avec vous cette information. Ce n'est pas une information publique » a-t-elle ajouté, refusant de donner plus de détails.

C'est la raison pour laquelle il convient qu'une commission d'enquête puisse se réunir d'urgence afin de s'assurer que pas une goutte de pétrole terroriste n'est achetée par des sociétés françaises.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

Article unique

En application des articles 137 et suivants du Règlement, il est créé une commission d'enquête de trente membres sur la participation de fonds français au financement de DAESCH.